



Préavis raccourci à deux mois

Par **BEDU Emmanuel**, le **29/03/2017** à **14:22**

Bonjour à tous,

Voici mon souci :

Ma locataire devait partir le 3 mai 2017 suite à son préavis, entre temps une personne voulait le reprendre dès le 2 avril, donc j'ai proposé à la locataire de partir un mois plus tôt et ça ne lui pose aucun soucis.

A ce jour, la nouvelle locataire n'a pas sa mutation dans le Loiret et ne peut prendre l'appartement.

Est ce qu'à ce moment là, le préavis de la locataire se repousse t'il au maximum ? quels sont mes droits en tant que propriétaire ?

Cordialement.